

## **Relance de la construction : rien n'est acquis selon l'industrie**

**Montréal, le 23 novembre 2020** – En marge de l'événement [Relançons Montréal – Forum stratégique sur la construction et les infrastructures](#) qui s'est tenu aujourd'hui par vidéoconférence, les acteurs de l'industrie, réunis au sein du Forum d'initiatives stratégiques dans l'industrie de la construction (FISIC), ont tenu à rappeler que tout n'est pas acquis en ce qui concerne la relance du secteur.

Même si les entreprises du secteur de la construction sont sur la bonne voie pour contribuer pleinement à la relance de l'économie, les membres du FISIC mettent en garde les différents paliers de gouvernement quant aux irritants qui pourraient nuire aux efforts de relance tout en proposant des solutions à court terme.

### **Délais de paiement**

Selon les membres du FISIC, l'accès à des liquidités est fondamental à la relance. En ce moment, les entreprises du secteur, principalement des PME, peinent à se faire payer par les donneurs d'ouvrages publics dans des délais raisonnables, les privant ainsi de liquidités leur permettant, entre autres, de soumissionner sur de nouveaux projets ou de payer leurs fournisseurs de services et de matériaux.

Réunis au sein du FISIC, tous les acteurs de la chaîne de production de la construction, dont les entreprises de services professionnels, les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs spécialisés, les fournisseurs de services, les détaillants, distributeurs et manufacturiers de matériaux, s'entendent pour dénoncer ce phénomène qui mine la confiance des entreprises envers les donneurs d'ouvrage publics et qui nuit à la concurrence dans l'industrie de la construction.

Dans un contexte où les entreprises du Québec ont besoin plus que jamais d'avoir accès à leurs liquidités pour assurer leur survie, les membres du FISIC estiment que le gouvernement doit agir sans plus tarder.

En ce sens, les membres du FISIC invitent le gouvernement du Québec à s'inspirer d'autres juridictions, comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, et, plus près de chez nous le Canada, l'Ontario et plusieurs autres provinces canadiennes, à déposer, sans plus tarder, un projet de loi visant à payer les entreprises de construction dans des délais raisonnables et à discuter de solutions adaptées avec les associations de professionnels. Ce projet de loi devra s'appliquer à tout le secteur public, incluant les sociétés d'État et les municipalités, et même au secteur privé.

### **Manque de main-d'œuvre en construction**

Si la relance du secteur de la construction est bien entamée, notamment grâce aux investissements publics, l'industrie de la construction est aux prises avec un manque de main-d'œuvre sans précédent.

En effet, la Commission de la construction du Québec (CCQ) évalue à 13 000 le nombre de travailleurs manquants au cours des 5 prochaines années. L'Association de la construction du Québec (ACQ) évoque quant à elle que ce sont plus de 20 000 travailleurs qui manqueront sur les chantiers de construction au cours des 10 prochaines années au Québec, dont plus de 15 000 travailleurs uniquement dans la région métropolitaine. De plus, dans un sondage présenté à son congrès de 2019, les membres de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) ont répondu dans plus de 75% des cas, avoir des besoins non comblés en matière de main-d'œuvre assujettie au régime de relation du travail de l'industrie. Ce pourcentage atteignait plus de 90% pour la main-d'œuvre non assujettie.

Alors que le gouvernement souhaite l'accélération de plusieurs projets d'infrastructures publiques, il devient plus que nécessaire de prendre les moyens pour remédier à la situation.

C'est pourquoi les membres du FISIC appuient les 8 modifications réglementaires proposées par la CCQ, dont celle qui permet notamment de reconnaître les acquis et les compétences des travailleurs de domaines

connexes ou des personnes immigrantes ayant une expérience dans le domaine de la construction ailleurs dans le monde.

Selon les membres du FISIC, les solutions proposées par la CCQ doivent être mises en œuvre dans les délais les plus brefs, sans quoi les problèmes de main-d'œuvre risquent de s'accroître au cours des prochains mois.

### **Lourdeur administrative**

Il a été démontré à maintes reprises que le fardeau administratif nuisait considérablement à la productivité du secteur de la construction. Cela est encore plus vrai pour les petites entreprises (5 employés et moins) qui représentent près de 85 % du total des entreprises de l'industrie de la construction au Québec.

D'ailleurs, le gouvernement du Québec déploie depuis plusieurs années des efforts importants pour alléger le fardeau administratif et réglementaire des entreprises. Le secteur de la construction a récemment été consulté à cet effet et les résultats de cette consultation sont très attendus.

Toutefois, ce ne sont pas tous les paliers de gouvernement qui sont engagés dans une telle démarche. Par exemple, la Ville de Montréal a été identifiée à maintes reprises comme un endroit où la lourdeur administrative et réglementaire perturbe systématiquement les projets de construction.

Pour les membres du FISIC, la Ville de Montréal aurait tout à gagner si elle s'engageait dans une démarche similaire à celle du gouvernement du Québec en adoptant, notamment, une politique d'allègement réglementaire et administratif.

---

### **À propos du Forum d'initiatives stratégiques pour l'industrie de la construction (FISIC)**

Le FISIC est un regroupement d'associations d'employeurs en construction qui mobilise les entreprises et autres parties prenantes de l'écosystème de la construction en facilitant la collaboration et la complémentarité entre les acteurs. Il cherche à agir sur les opportunités et les défis transversaux de l'industrie afin d'améliorer la compétitivité du secteur, notamment en ce qui a trait à la productivité, l'innovation, le rayonnement, la culture collaborative et la durabilité. Le FISIC vise une industrie de la construction plus efficace, innovante et collaborative, au bénéfice de ses clients.

### **Membres signataires du Forum d'initiatives stratégiques dans l'industrie de la construction :**

Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), Association béton Québec (ABQ), Association de la construction du Québec (ACQ), Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec (AECSQ), Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG), Association des Maîtres Couvreur du Québec (AMCQ), Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ), Association des entrepreneurs en revêtements muraux du Québec (AERMQ), Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), Association d'isolation du Québec (AIQ), Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT), Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure (AQEI), Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ), Association de vitrerie et fenestration du Québec (AVFQ), Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF), Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ), Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations contre l'Incendie (CMEICI), Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), Conseil du patronat du Québec (CPQ), Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC), Regroupement des Entrepreneurs en Coffrage du Québec (RECQ) et Association Provinciale des Entrepreneurs en Systèmes Intérieurs du Québec (APESIQ).

---

### **Pour information :**

Guillaume Houle | Relations médias | Association de la construction du Québec

Cellulaire : 514 607-7210

[houleg@prov.acq.org](mailto:houleq@prov.acq.org)



ASSOCIATION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC



CORPORATION DES  
ENTREPRENEURS  
GÉNÉRAUX DU  
QUÉBEC



Corporation  
des maîtres électriciens  
du Québec



Association  
des Architectes  
en pratique  
privée du Québec



ASSOCIATION DES  
ENTREPRENEURS EN  
MAÇONNERIE DU  
QUÉBEC



ASSOCIATION DES  
MAÎTRES COUVREURS  
DU QUÉBEC

CCTAF



Corporation des entreprises  
de traitement de l'air et du froid



Association des entrepreneurs  
en coffrage structural du Québec



AQMAT

Association québécoise de la  
quincaillerie et des matériaux  
de construction



CMMTQ

Corporation des maîtres  
mécaniciens en tuyauterie  
du Québec



ASSOCIATION  
DES FIRMES DE  
GÉNIE-CONSEIL  
QUÉBEC



AVFQ

Association de vitrerie  
et fenestration du Québec



APESIQ



REGROUPEMENT DES ENTREPRENEURS  
EN COFFRAGE DU QUÉBEC



Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec

ACRGQTQ



APECQ

ASSOCIATION PATRONALE DES  
ENTREPRISES EN CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC



AQEI

Association Québécoise  
des Entrepreneurs en  
Infrastructure



Association  
Béton  
Québec

LA référence

EQESC

Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs  
Spécialisés en Construction

AIQ

ASSOCIATION  
D'ISOLATION  
DU QUÉBEC



CMEICI

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS  
EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE

25  
ANS

AERMO

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN REVÊTEMENTS MURAUX DU QUÉBEC



CPQ

PROSPÉRER ENSEMBLE